Image not found or type unknown

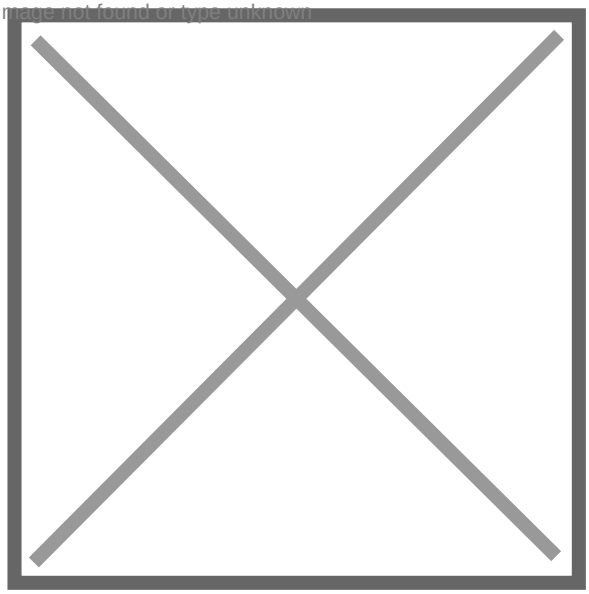

Facturation conso eau apres depart et cloture du bail

Par **valoche**, le **18/11/2008** à **16:27**

Suite a mon depart de mon dernier apart j'ai ommis de fermer le contrat d'eau, la societe de conso d'eau me reclame la consommation de 2008 alors que j'ai quitté les lieux en 2007 apres avoir payé mes drenieres factures, une societe de recouvrement a pris le relais. Comment me defendre et ne pas payer cette facture ne me concernant pas?

Par **Tisuisse**, le **18/11/2008** à **18:02**

Vous auriez du, à cette époque, en informer la Compagnie des eaux et de leur communiquer l'index de la consommation au jour de votre départ. Ne l'ayant pas fait, il est normal qu'ils vous réclament 2008 puisqu'ils ne sont pas au courant de votre départ. A vous, maintenant, de contacter directement cette Compagnie des eaux, par LR/AR avec des documents afficiels à l'appui si vous en avez.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés